

ACTIVITÉ 18

LE DÉMARRAGE DU PROJET D'ALTERNANCE

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 18.1

PROMOUVOIR L'OFFRE DE SERVICES.

L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE PROCÈDE À LA PROMOTION DU PROGRAMME D'ÉTUDES EN ALTERNANCE SELON LA STRATÉGIE ÉLABORÉE AUX ÉTAPES PRÉCÉDENTES.

Les activités de promotion visent à faire connaître aux intéressés l'offre de services de formation en alternance travail-études. Elles servent également à les informer de toutes les conditions particulières à la poursuite de la formation en alternance au regard du programme d'études concerné.

Par ailleurs, elles tentent d'atteindre les entreprises et les autres partenaires afin de solliciter ou de maintenir leur participation au projet ainsi que l'ensemble du personnel de l'établissement d'enseignement pour lui signifier son engagement à l'égard de la formule d'alternance travail-études, l'informer du développement des projets existants et susciter son intérêt à l'égard de cette formule.

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 18.2

APPLIQUER LES MODALITÉS ADMINISTRATIVES.

L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT MET EN PLACE LES MODALITÉS ADMINISTRATIVES DE GESTION ÉLABORÉES AUX ÉTAPES PRÉCÉDENTES.

Ces modalités concernent notamment la consignation et l'archivage des séquences en entreprise aux dossiers scolaires des élèves, la déclaration des séquences en entreprise dans les systèmes informatisés de déclaration du Ministère ainsi que la délivrance des attestations de participation aux entreprises en vue du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail.

L'établissement procède également au suivi administratif du projet. Il doit, entre autres, se préoccuper de l'assignation des tâches qui lui sont liées aux personnes concernées, l'allocation des ressources et l'affectation des postes budgétaires aux activités d'alternance travail-études.

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 18.3

INFORMER LES ÉLÈVES DE LA DÉMARCHE D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES.

L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT S'ASSURE QUE LES ÉLÈVES COMPRENNENT LA DÉMARCHE D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES QUI LEUR EST PROPOSÉE ET QU'ILS S'ENGAGENT À Y PARTICIPER ACTIVEMENT.

L'accueil des élèves permet de les initier à la démarche d'alternance travail-études et vise à favoriser leur appropriation du processus ainsi que des instruments de suivi et d'encadrement qui leur sont proposés par l'établissement scolaire.

Ces activités sont réalisées conformément aux modalités et aux mécanismes établis aux étapes précédentes et en utilisant les instruments mis au point lors de la préparation du projet d'alternance travail-études.